



## Assemblée générale

Distr. générale  
17 septembre 2020  
Français  
Original : espagnol

**Soixante-quatorzième session**  
Point 125 de l'ordre du jour  
**Interaction entre l'Organisation  
des Nations Unies, les parlements  
nationaux et l'Union interparlementaire**

### **Note verbale datée du 14 septembre 2020, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la déclaration finale adoptée à la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, organisée par l'Union interparlementaire (UIP) les 19 et 20 août 2020. Cette déclaration est accompagnée d'une lettre de couverture de la Présidente de l'UIP (voir annexe).

La Mission permanente du Mexique, qui est le pays d'origine de la Présidente de l'UIP, rappelle que la résolution sur l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire, qui a été adoptée le 4 septembre 2020 par l'Assemblée générale sans être mise aux voix, a permis à celle-ci de réaffirmer son attachement collectif aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sa volonté de revigorer le multilatéralisme, tout en saluant le rôle et la contribution des parlements nationaux et ce que font les organisations régionales et l'Union interparlementaire pour promouvoir et renforcer le multilatéralisme.

C'est dans cet esprit de collaboration que la Mission permanente du Mexique prie le Cabinet du Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la lettre de la Présidente de l'UIP et de la déclaration (voir annexes) comme documents de l'Assemblée générale au titre du point 125 de l'ordre du jour.



## **Annexe à la note verbale datée du 14 septembre 2020 adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Tout d'abord, j'espère sincèrement que vous allez bien et êtes en bonne santé.

J'ai l'honneur de vous écrire au sujet d'une question de la plus haute importance pour l'Union interparlementaire, à savoir, la déclaration issue de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui avait pour thème les parlements mobilisés en faveur d'un multilatéralisme plus efficace au service de la paix et du développement durable pour les peuples et la planète. La date des réunions de haut niveau et du débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies approchant, notre organisation fait appel à vous pour l'aider à présenter le texte de la déclaration à cette occasion décisive.

La déclaration est le fruit des délibérations poussées, minutieuses et démocratiques d'un groupe représentatif de présidents de parlement et de parlementaires éminents de divers horizons. Elle a été adoptée par consensus en août, à l'issue de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement. Elle est d'une grande pertinence politique dans la mesure où elle reflète le consensus auquel sont parvenus des parlementaires qui représentent des populations originaires des quatre coins du monde. Elle expose les positions que nous défendons, comme responsables politiques et parlementaires. Compte tenu de la diligence qui est exigée de tous les décideurs, il s'agit également d'un appel nécessaire à l'action qui doit d'être relayé auprès de la communauté internationale.

Ainsi, alors même que l'humanité est aux prises avec des menaces communes qui transcendent les frontières nationales, le multilatéralisme est remis en cause. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons, en notre qualité de parlementaires, réaffirmé notre appui vigoureux aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La pandémie de COVID-19 témoigne de la nécessité de défendre farouchement et jour après jour la cause du multilatéralisme, car seule une action au niveau international permettra de régler des problèmes mondiaux. Dans cette optique, les présidents de parlement préconisent une plus grande participation des parlements et de l'Union interparlementaire au système multilatéral, dans la mesure où ils ont un rôle important à jouer compte tenu des fonctions de représentation, de législation et de contrôle qu'ils exercent. Il n'y a sans doute pas de meilleur moment ni d'enceinte plus indiquée pour faire passer ce message que cette session de l'Assemblée générale, qui coïncide avec le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Les engagements pris dans cette déclaration touchent aux questions les plus pressantes de notre époque. Par exemple, pour les présidents de parlement, il ne fait pas de doute que les femmes pâtissent de manière disproportionnée des répercussions de la pandémie et qu'il reste beaucoup à faire en matière de justice et d'égalité des genres. Nous devons également repenser les modèles économiques et opérer une transition vers une économie neutre pour le climat. Par ailleurs, en ce qui concerne l'action humanitaire, il importe de placer les personnes au centre de toutes les décisions si l'on veut améliorer le sort des plus vulnérables, en particulier des migrants et des réfugiés. Les parlements jouent un rôle essentiel dans la défense des sociétés démocratiques et l'établissement des conditions propices à la démocratie dans le monde.

Quoique non exhaustifs, ces exemples suffisent, à mon avis, à illustrer la portée de cette déclaration et son actualité. Permettez-moi d'ajouter ici que le texte des déclarations adoptées à l'issue des quatre précédentes conférences des présidents de

parlement organisées ces 20 dernières années a toujours été présenté à l'Assemblée générale.

Par conséquent, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir nous apporter cette fois encore votre aide précieuse afin que notre organisation ait le privilège de prendre la parole devant l'Assemblée générale.

La Présidente de l'Union interparlementaire  
(*Signé*) Gabriela **Cuevas Barron**

## Pièce jointe

### Déclaration

#### **sur le thème Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète**

#### **Déclaration adoptée par consensus\* par les présidents de parlement et la Présidente de l'Union interparlementaire**

1) Nous, présidents de parlement, sommes solidaires de nos parlementaires et citoyens en ce moment marquant de l'histoire mondiale. La pandémie de COVID-19 est une urgence sanitaire d'une ampleur mondiale inédite, touchant toutes sortes de populations, de sociétés et d'économies. La pandémie ignore les frontières. Il s'agit d'une crise sans précédent, dont l'impact est tangible à tous les niveaux. Cette pandémie s'est transformée en l'un des plus grands défis auquel nous sommes confrontés en tant que communauté de nations depuis la Grande Dépression et la Seconde Guerre mondiale. Partout, les pays ont pris des mesures extraordinaires, notamment l'état d'urgence, la fermeture des frontières et le confinement pour tenter de freiner la propagation mortelle du virus. Ce qui avait démarré comme une urgence sanitaire s'est rapidement transformé en une crise économique, entraînant une gigantesque vague de chômage et une contraction de l'économie mondiale qui atteint des niveaux record. Tous les pays sont confrontés à d'énormes défis pour assurer la santé et le bien-être de tous leurs citoyens. À cet égard, le fardeau qui pèse sur les pays en développement est accablant.

2) Cette crise sanitaire mondiale met en évidence la nature interdépendante de notre monde et la nécessité d'un multilatéralisme plus efficace, non seulement pour sortir le monde de la crise, mais aussi pour l'améliorer. La coopération internationale et l'action multilatérale sont plus nécessaires que jamais. Nous insistons sur le fait que les défis mondiaux exigent des solutions mondiales. Rien que pour cette raison, et particulièrement au moment où nous nous efforçons de sortir de la crise actuelle, il importe plus que jamais de renforcer le multilatéralisme et la solidarité internationale.

3) Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer, dans les termes les plus vigoureux, notre foi dans les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que notre soutien à ces buts et principes. Nous sommes convaincus que l'ONU est aujourd'hui plus nécessaire que jamais et qu'elle doit rester la pierre angulaire d'une action mondiale forte et efficace. Les parlements doivent montrer l'exemple dans la promotion du multilatéralisme et d'un ordre international fondé sur des règles, en défendant fermement le système international bâti autour des Nations Unies. Nous exhortons la communauté internationale à utiliser à bon escient l'occasion exceptionnelle qu'offre le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU pour réfléchir à la meilleure façon de réformer et de renforcer l'ensemble du système des Nations Unies.

4) Nous sommes à la croisée des chemins. La crise de COVID-19 marquera un tournant dans le développement humain. Nous avons une occasion sans précédent de réfléchir à la manière dont nous souhaitons vivre en société et de prendre des mesures correctives pour bâtir une communauté mondiale et un avenir commun pour l'humanité ; construire un nouveau monde respectueux de l'environnement visant à accroître l'investissement en matière de santé et d'éducation en tant que fondements de sociétés pacifiques, prospères et résilientes ; et assurer le respect des droits pour tous. Alors que le monde est aux prises avec la tâche herculéenne de se remettre de la

---

\* Quelques délégations ont exprimé des réserves sur la Déclaration (voir page 9 pour plus de détails).

crise, nous exhortons tout un chacun à collaborer pour bâtir des sociétés plus résilientes, plus inclusives, plus durables et plus humaines.

5) Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) constituent un projet commun destiné à favoriser le développement mondial par le biais de la coopération internationale. Nous devons tout mettre en œuvre pour approfondir les partenariats et renforcer l'architecture qui permettront de réaliser ce projet. Nous reconnaissons que la coopération Nord-Sud est un moyen important de réaliser cette ambition et que la coopération Sud-Sud complète son équivalent Nord-Sud sans le remplacer. De plus, nous continuerons de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Nous réaffirmons l'importance des engagements contenus dans le Programme 2030. La crise actuelle a mis en évidence la fragilité de nos sociétés et a démontré, si besoin était, l'urgence d'éradiquer la pauvreté. Alors que l'année 2020 marque le début de la Décennie d'action pour atteindre les ODD, nous appelons les pays du monde entier à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation pour faire de ce programme une réalité. Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour contribuer pleinement et efficacement à la mise en œuvre du Programme en agissant dans nos parlements respectifs.

6) Face à la pandémie, nous devons nous assurer que l'expertise médicale et les fournitures essentielles sont déployées là où elles sont le plus nécessaires, et que des mesures énergiques sont prises dans des domaines comme la prévention, la détection, le dépistage, le traitement et le traçage. Il faut redoubler d'efforts pour partager les informations, échanger les données d'expérience et les bonnes pratiques, et poursuivre la coopération internationale sur les méthodes d'essai, les traitements cliniques, les vaccins et la recherche-développement médicale. Nous réclamons un soutien accru en faveur des pays en développement, dont les systèmes de santé publique sont plus faibles et doivent surmonter davantage de difficultés afin de prendre les mesures médicales et financières recommandées pour répondre à la crise de COVID-19. Les aider à renforcer leurs capacités doit être une priorité. Nous reconnaissons et soutenons le rôle prépondérant de l'Organisation mondiale de la Santé, qui est à l'avant-garde de la lutte contre le coronavirus et plus généralement de la gouvernance mondiale en matière de sécurité sanitaire et de préparation aux urgences sanitaires. Dans le même esprit, nous saluons la résolution sur la riposte à la COVID-19 adoptée par la 73<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la Santé.

7) Alors que nous faisons face aux conséquences économiques de la pandémie, la priorité immédiate est d'empêcher l'économie mondiale de sombrer davantage dans la récession. Nous devons renforcer la coordination des politiques macroéconomiques au niveau international et soutenir les marchés financiers mondiaux, tout en protégeant l'emploi et les salaires, et en assurant le bon fonctionnement de tous les secteurs de l'économie. Sur le moyen et le long terme, il faudra veiller à ce que l'économie profite à tous de manière à remédier aux inégalités croissantes, lutter contre les changements climatiques et parvenir à une croissance économique inclusive et à la justice sociale. Nous devons œuvrer à l'avènement d'un redressement écologique et repenser nos modèles économiques nationaux et mondiaux afin de respecter les limites de la planète et de garantir le bien-être humain, qui va au-delà de la simple consommation matérielle. Tous les secteurs de l'économie doivent être considérés sous cet angle, y compris les industries extractives, la pêche et l'agriculture, l'industrie manufacturière et les services. Nous reconnaissons que les femmes et les jeunes sont les plus vulnérables aux ralentissements économiques, mais qu'ils sont aussi la clé de la relance économique. Nous nous engageons à promouvoir des mesures spécifiques qui visent leur autonomisation économique et leur pleine inclusion financière. Au niveau international, des efforts doivent être consentis pour renforcer la voix des économies émergentes et des pays en développement dans le processus décisionnel mondial et aussi pour trouver des solutions durables pour les

pays lourdement endettés. Nous soutenons une coopération gagnant-gagnant et un développement partagé par le biais d'initiatives économiques mondiales et régionales. Nous nous engageons en faveur d'un système commercial multilatéral qui doit être renforcé et centré sur l'Organisation mondiale du commerce. Dans ce contexte, nous reconnaissons également l'importance de favoriser un environnement juste, équitable et non discriminatoire pour les entreprises étrangères.

8) Nous soulignons qu'il est non seulement urgent mais aussi possible de lutter efficacement contre les changements climatiques. Les mesures de restriction imposées par la plupart des pays dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ont un aspect positif : la baisse de l'utilisation d'énergie fossile entraîne une réduction significative des émissions mondiales de carbone. La réduction progressive des émissions de carbone doit être un élément important de notre stratégie future en vue de bâtir des sociétés plus résilientes, en passant à une économie neutre pour le climat, en protégeant la biodiversité et en transformant l'industrie agroalimentaire. Ce modèle peut permettre de créer rapidement des emplois et de la croissance et d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens à travers le monde. Nous devons également avoir pour but de fournir un accès adéquat à l'eau potable. Nous réaffirmons donc l'importance capitale de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, et exhortons tous les dirigeants à poursuivre sans relâche leur mise en œuvre, notamment au moyen de stratégies d'atténuation et d'adaptation appropriées.

9) Aujourd'hui, la paix est fondamentale pour préserver la coopération internationale, assurer l'aide humanitaire et limiter autant que possible l'effondrement économique causé par la pandémie à travers le monde. La pandémie ne doit pas reléguer la paix et la sécurité internationale au second plan. Nous exhortons donc toutes les parties belligérantes à cesser les hostilités, à respecter pleinement le droit international, le droit humanitaire et les principes de coexistence pacifique, et à donner sa chance à la diplomatie sous la houlette de l'ONU. Nous demandons que soit entendu l'appel lancé en mars par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un cessez-le-feu mondial, afin de « se concentrer ensemble sur le vrai combat de nos vies », appel que le Conseil de sécurité a unanimement fait sien dans sa résolution 2532, du 1<sup>er</sup> juillet, dans laquelle il exige « la cessation générale et immédiate des hostilités dans toutes les situations dont il est saisi ». Nous soutenons l'appel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une levée des sanctions imposées à des pays, de façon à assurer l'accès à la nourriture, aux fournitures sanitaires essentielles et à l'aide médicale de lutte contre la COVID-19. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Lorsque la paix et le tissu social se délitent et que se développent la radicalisation et l'extrémisme violent, les besoins des victimes doivent être une priorité. Nous encourageons le Conseil de sécurité de l'ONU à soutenir les actions des pays confrontés à ces deux fléaux en vue de les éradiquer.

10) Les efforts humanitaires doivent rester non politisés, centrés sur l'être humain, adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des filles, attentifs à la question de l'âge et du handicap, et fondés sur les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'indépendance et d'impartialité. Dans le cadre d'une telle approche, il faut notamment reconnaître et mettre en œuvre les Pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés. Nous devons renforcer notre riposte collective au déplacement forcé, en maintenant la dynamique issue du premier Forum mondial sur les réfugiés. Comme le nombre des personnes déplacées continue de croître, nous devons trouver des moyens plus efficaces pour traiter le déplacement interne. En outre, un effort collectif est nécessaire pour mettre fin à l'apatridie et protéger les groupes vulnérables dans les situations de conflit, en particulier à l'heure actuelle, en période de pandémie.

11) La crise du coronavirus n'affecte pas les hommes et les femmes de la même manière et nécessite donc une réponse adaptée en fonction du sexe. On constate que les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par la quarantaine, les mesures d'isolement et la crise économique. Elles sont beaucoup plus vulnérables à la violence domestique physique et verbale, ont des difficultés à avoir accès à des soins médicaux d'urgence, assument une charge nettement plus importante en matière de soins aux enfants et aux personnes âgées et sont davantage susceptibles de perdre leur emploi et leur revenu que les hommes. Nous demandons la mise en place urgente de politiques de protection fondées sur le genre pour les femmes et les filles.

12) Nous rappelons que la lutte pour l'égalité des sexes dure depuis de nombreuses décennies. Nous soulignons que l'égalité des sexes n'est pas seulement un droit humain fondamental, c'est aussi une base nécessaire pour l'avènement d'un monde pacifique, prospère et durable. Non seulement l'égalité des sexes est encore loin d'être acquise, mais il est en outre à craindre que nous assistions à des reculs en la matière. Nous exhortons tous les pays à faire preuve de vigilance et invitons la communauté internationale à profiter du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence de Beijing pour défendre et préserver l'égalité des sexes sous toutes ses formes et manifestations. Pour notre part, en tant que présidents de parlement et Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), nous nous efforcerons d'obtenir une participation pleine, effective et égalitaire des femmes au parlement et dans toutes les institutions de l'État, notamment aux postes de direction, et ferons de notre mieux pour que les parlements incarnent pleinement l'égalité des sexes dans leurs structures, leur fonctionnement et leurs méthodes de travail, et que tous les obstacles à la participation des femmes à la vie politique soient levés.

13) Plus que jamais, nous sommes conscients du rôle crucial que les jeunes doivent assumer dans nos parlements et dans toutes les institutions de l'État. Nous devons de toute urgence mettre à profit leur énergie positive et leur capacité d'innovation et, ce faisant, rajeunir nos institutions. Nous nous engageons à renforcer nos efforts pour enrayer la sous-représentation chronique des jeunes au parlement et dans les processus parlementaires, ainsi que dans toutes les autres institutions de l'État. Nous renouvelons notre engagement de faire tout notre possible pour ouvrir véritablement la politique aux jeunes femmes et aux jeunes hommes, et faciliter leur élection en plus grand nombre au parlement.

14) Nous sommes attachés au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales notamment pendant la lutte contre la pandémie. S'il peut être nécessaire de mettre en place des restrictions pour freiner la propagation du coronavirus, il est impératif que ces mesures soient légales, proportionnelles, temporaires et soumises au contrôle judiciaire et parlementaire. Nous soulignons que ces mesures ne doivent pas être utilisées comme un prétexte pour compromettre et restreindre l'exercice des droits de l'homme. Notre réponse à la pandémie doit être fondée sur la Constitution de chaque pays afin de garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous rappelons que la démocratie est fondée sur la primauté du droit et l'exercice des droits de l'homme. Dans un État démocratique, personne n'est au-dessus des lois et tous les citoyens sont égaux devant la loi.

15) Nous reconnaissons que les démocraties du monde entier sont confrontées à des difficultés majeures, et nous nous engageons à faire tout notre possible pour défendre les valeurs inhérentes à la démocratie, avec pour fondement un parlement parfaitement opérationnel. Dans ce contexte, nous réaffirmons les principes de la Déclaration universelle sur la démocratie. Nos parlements sont des institutions nationales souveraines et indépendantes, qui reflètent chacun l'histoire, le patrimoine culturel, les valeurs et les coutumes de son pays. Chaque parlement est différent, mais tous partagent l'ambition de faire en sorte que le gouvernement et la gouvernance

démocratique reposent sur la volonté du peuple. Ils ont tous pour mandat de réclamer des comptes au gouvernement au nom du peuple. Nous sommes donc également déterminés à continuer d'œuvrer pour atteindre les cibles des ODD relatives aux institutions efficaces, transparentes et responsables, et aux processus décisionnels réactifs, inclusifs, participatifs et représentatifs.

16) Nous affirmons l'importance cruciale pour tous les parlements de pouvoir remplir leur rôle constitutionnel afin que les citoyens soient pris en compte et puissent faire entendre leur voix dans les prises de décisions, garantissant ainsi leur bien-être et renforçant la démocratie. En outre, nous considérons que la confiance des citoyens dans les institutions de gouvernance doit être gagnée par un travail acharné et un engagement sans faille, et que nos parlements doivent montrer l'exemple. Nous demandons à tous les parlements d'examiner de manière critique leur fonctionnement et les mesures qu'ils ont prises pendant la pandémie, et de s'appuyer sur les enseignements tirés pour mieux répondre aux besoins des citoyens. Il s'agit notamment de mieux utiliser les technologies de l'information et de trouver de nouvelles façons de dialoguer efficacement avec les citoyens et d'encourager davantage leur active participation à la gouvernance démocratique. Dans cette optique, nous promouvons également le partage entre parlements des bonnes pratiques d'utilisation de mesures innovantes. Nous sommes déterminés à informer les citoyens sur les moyens d'utilisation de leur voix et à assurer leur pleine participation à la prise de décision publique. Nous devons donc intensifier les activités éducatives visant à rapprocher les parlements de leurs populations, en particulier des jeunes, qui aspirent à participer davantage à la vie politique.

17) Notre monde est caractérisé par des évolutions technologiques rapides. Les nouvelles technologies ont le potentiel de creuser encore davantage le fossé numérique de même que de créer de nombreuses opportunités. Ceci soulève des questions cruciales en matière d'éthique et de droits, telles que les avancées technologiques non réglementées, y compris le développement de l'intelligence artificielle sans mesures de sauvegarde appropriées, ce qui affecte la vie privée des citoyens et peut exacerber les inégalités. Il est essentiel de veiller à ce que les évolutions technologiques servent l'humanité et ne soient pas utilisées comme une arme pour porter atteinte à la dignité humaine. Nous sommes convaincus de la nécessité de mettre l'innovation et le développement technologiques au service du bien commun. Nos parlements doivent nouer des liens avec la communauté scientifique et s'attacher en priorité à se tenir au courant des évolutions pour le bien-être de l'humanité.

18) Nous soulignons que le respect du droit international est le fondement d'un ordre mondial reposant sur la solidarité et la coopération. Les violations du droit international ne sauraient être tolérées. Les relations entre les États doivent être guidées par les principes de coexistence pacifique : le respect de l'intégrité territoriale et de souveraineté des États, la non-agression mutuelle, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'égalité et le bénéfice réciproque. Les États doivent respecter leurs obligations en vertu des accords internationaux dans tous les domaines, notamment le désarmement et la non-prolifération, la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la traite des êtres humains, la protection des migrants, des réfugiés et des déplacés internes, le climat, le commerce et les droits de l'homme. En tant que parlementaires, nous devons prendre des mesures concertées pour éviter l'escalade des conflits, encourager le dialogue et la coopération, et veiller à ce que l'État fonctionne et agisse en respectant pleinement le droit international.

19) Les précédentes conférences mondiales des présidents de parlement ont affirmé que le système multilatéral ne peut plus se passer de la participation des parlements et ont exprimé l'ambition d'apporter une dimension plus démocratique à la prise de décisions et à la coopération internationales grâce à la participation parlementaire.

Les décisions prises dans un cadre multilatéral dans lequel nos parlements font entendre leur voix sont plus démocratiques, plus inclusives et plus durables. En outre, les parlements ont un rôle essentiel à jouer dans la transposition des engagements internationaux en réalités nationales par le biais de leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle. Pour être efficace, le multilatéralisme doit être étayé par des accords applicables et doté de solides mécanismes de responsabilisation nationaux et internationaux. La responsabilisation est au cœur même de l'action des parlements et fait partie de notre mandat constitutionnel. Nous sommes donc fermement persuadés que nos parlements peuvent contribuer à assurer cette responsabilisation comme le prolongement naturel de notre interaction avec l'ONU. Notre engagement sur la scène internationale et au sein du système des Nations Unies fera progresser et renforcera la légitimité de l'ONU en tant qu'organe mondial au sein duquel « Nous les peuples » sommes effectivement les peuples des Nations Unies comme le proclame la Charte. Enfin et surtout, la diplomatie parlementaire peut contribuer aux efforts visant à favoriser la confiance, la compréhension et la coopération entre les nations.

20) Nous sommes convaincus qu'en tant qu'organisation mondiale des parlements, l'UIP est l'organisme international le mieux à même de nous aider à construire et consolider une relation privilégiée entre les parlements et l'ONU. Il s'agit de notre organisation mondiale des parlements, et nous appelons tous nos parlements à contribuer au renforcement de l'UIP et à consolider le partenariat stratégique avec l'ONU. Nous soulignons que l'UIP est une organisation politique parlementaire qui doit pouvoir exercer un leadership, une direction et un contrôle parlementaires accrus.

21) Nous sommes résolus à œuvrer pour le bien des peuples et de la planète, à représenter efficacement nos peuples afin de faire progresser leurs espoirs et leurs aspirations, et de leur offrir des progrès et des solutions. Nous nous engageons également à soutenir et à redynamiser le multilatéralisme en lui donnant une forte dimension parlementaire. Alors que le monde est aux prises avec une pandémie d'une ampleur inédite qui ne peut être combattue que si tous les pays collaborent dans un esprit de solidarité, les parlements, de par leurs fonctions législatives et de contrôle, ont un rôle central à jouer.

22) Nous nous engageons à transmettre la présente Déclaration à nos parlements et à rendre compte des mesures prises pour donner suite à nos engagements. Nous ferons notre part pour incarner le leadership parlementaire en faveur d'un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète. Nous demandons à la Présidente de l'UIP de présenter cette Déclaration à l'ONU à l'occasion du sommet qui sera organisé pour commémorer le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU.

---

**Hongrie et République tchèque** : réserve sur le paragraphe 10 (Pactes mondiaux sur les migrations et les réfugiés).

**Lituanie et Suède** : réserve sur les paragraphes 4 (concept de « droits pour tous »), 7 (concept de « coopération gagnant-gagnant ») et 18 (principes de coexistence pacifique).

**Arménie** : réserve sur le paragraphe 18 (principes de la coexistence pacifique).

**Australie, Canada et Nouvelle-Zélande** : réserve sur la formulation de la Déclaration dans son ensemble, compte tenu du rôle impartial des présidents de parlement dans leurs systèmes politiques respectifs.

**Allemagne** : réserve sur l'ensemble de la Déclaration.